

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo, tenue le 25 septembre 2018 à 16h30, en la salle des plénières, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents madame et messieurs les conseillers(ère) suivant(e)s :
Robert Auclair Louise Côté André Rainville
Sylvain Hamel Pierre Brien
Absence motivée : Normand Morin

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présent : monsieur Louis Verhoef, Directeur général et Greffier.

Mot de Bienvenue

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil.

Le greffier dépose le rapport de réception de l'avis de convocation.

18.09.21

Ouverture de la séance extraordinaire du 25 septembre 2018

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 16h36, après avoir constaté le quorum.

18.09.22

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 25 septembre 2018

Il est proposé par monsieur André Rainville et résolu d'adopter l'ordre du jour comme suit :
À moins d'avis contraire, le Maire n'a pas voté.

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 25 septembre 2018.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 25 septembre 2018.
 - 2.1 Questions du public dans la salle sur l'ordre du jour.
3. **Service du greffe**
 - 3.1 Autorisation de signature – Acquisition de terrains du réseau hydrique de l'état.
 - 3.2 Appui fonds de développement des communautés – Impact de rue.
 - 3.3 Appui fonds de développement des communautés – Projet Corvus.
4. Levée de la séance extraordinaire du 25 septembre 2018.

Adopté

18.09.21

Service du greffe

18.09.23.1

Autorisation de signature – Acquisition de terrain du réseau hydrique de l'état.

ATTENDU QU' Un lot non cadastré, situé au cœur de Waterloo, à proximité de la clinique et en plein centre-ville est vacant;

ATTENDU QUE Ce domaine hydrique appartient à l'État;

ATTENDU QUE La ville de Waterloo désire se porter acquéreur dudit lot afin de poursuivre le développement nécessaire à sa vitalité et de combler certains besoins au niveau infrastructures et logements pour retraités.

En conséquence,
Il est proposé par madame Louise Côté
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise le greffier à entreprendre les démarches d'acquisition du domaine hydrique situé entre la rue Principale et le sentier des libellules.

Adopté

18.09.23.2

Appui - Fonds de développement des communautés – Impact de rue.

ATTENDU QUE L'organisme Impact de rue œuvre auprès des gens qui vivent des situations de pauvreté, d'exclusion sociale, d'itinérance et de troubles de santé mentale;

ATTENDU QUE Cet organisme se trouve en première ligne de prévention et d'intervention auprès de cette clientèle vulnérable;

ATTENDU QU' Impact de rue souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Fonds de développement des communautés;

ATTENDU QUE Pour ce faire, une résolution d'appui doit être adoptée par les instances municipales.

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Sylvain Hamel
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal appui le projet soumis par Impact de rue.

Adopté

18.09.23.3

Appui fonds de développement des communautés – Corvus.

ATTENDU QU' Un projet de maison d'édition et de production d'une bande dessinée a été soumis à la Ville et que l'auteur souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du fonds de développement des communautés;

ATTENDU QUE Pour ce faire, une résolution d'appui doit être adoptée par les instances municipales.

En conséquence,
Il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal appui le projet de M. Daniel Racine.
Cependant, aucune implication financière ou de tout autre nature de la Ville n'est confirmée à ce stade-ci.

Adopté

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

Aucune question.

18.09.24

Levée de l'assemblée

La séance extraordinaire du 25 septembre 2018 est levée à 16H55.

Maire

Greffier